



*Un programme complet de travaux de 4 ans, de 2016 à 2019/2020 en une tranche ferme (réalisée d'emblée) et deux tranches conditionnelles (réalisées par la suite sur commande) qui permet de s'assurer d'un taux de subvention total de plus de 70 % (les travaux d'une programmation post 2018 ne peuvent être affectés que d'un taux théorique de 30 % de subvention).*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve le dossier Avant-Projet et le dossier de Projet.

Approuve le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique des rivières.

*L'enquête publique du zonage d'assainissement débutera le 4 avril, pour un mois, avec les permanences suivantes du commissaire enquêteur :*

- *lundi 4 avril de 15h à 17h*
- *samedi 16 avril de 15h à 17h*
- *mardi 3 mai de 15h à 17h*

### **3) POSE DE LA CROIX DE LORRAINE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE SON CADRE NATUREL**

*Madame Tallotte présente les essais d'intégration d'après un gabarit en carton réalisé par les employés municipaux ainsi que les conclusions de la réunion « cadre de vie / travaux » du 8/02/2016.*

*Un courrier présentant le projet sera adressé à monsieur Michaut pour lui expliquer pourquoi l'emplacement a changé par rapport à la convention initiale.*

*L'intégration à la cérémonie du 8 mai reste à réfléchir ainsi que le texte de la plaque que fera réaliser monsieur Culmet.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'installation de la croix de Lorraine dans le massif de la salle des fêtes.

### **4) PÉRIODICITÉ DU FEU D'ARTIFICE**

*Madame le maire rappelle la possibilité d'organiser un feu d'artifice en roulement une année à Val-et-Châtillon, une année à Cirey. Madame le maire est favorable à cette possibilité qui permettrait de réaliser des économies notamment en prévision d'éventuelles futures dépenses suite à la fermeture de l'école (transport, participations...). Plusieurs conseillers estiment que cette alternance risque d'entamer le succès de la fête.*

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir chaque année le feu d'artifice du 15 août ainsi que son budget actuel.

### **5) REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à madame Josiane TALLOTTE la somme de 104,95 € qu'elle a avancée pour l'acquisition d'un chauffe-eau instantané destiné à équiper le bâtiment appelé « belvédère ». Celui-ci servira à chauffer l'eau du lavabo principal et de la nouvelle douche.

## 6) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ecole : Depuis le départ d'une écolière à l'école de Cirey, il n'y a plus que deux parents agréés pour encadrer les séances de natation et ceux-ci ne sont pas toujours disponibles. Mme la Directrice a demandé si la municipalité peut financer un maître-nageur pour les quelques séances restantes. Renseignement pris auprès de la piscine de Sarrebourg, c'est impossible puisque les maître-nageurs ne sont pas assez nombreux.  
Concernant la dérogation accordée à cette élève, madame le maire lit un message de l'inspectrice précisant que l'enfant venait d'être inscrite en « instruction à domicile » et qu'afin de rejoindre le système éducatif, elle a demandé à la famille de solliciter une dérogation pour une scolarisation à Cirey conformément à leur besoin.  
Le transport des écoliers à midi sera discuté lors d'un prochain conseil quand les informations sur la réglementation et le coût seront obtenues.
- Suite à la pollution de 2013 où 40000 litres de carburant avaient été déversés accidentellement dans la Vezouze à Cirey, les truites affichent un taux catastrophique de 22,9 mg d'hydrocarbure par kilo à Val-et-Châtillon. Plus qu'à Cirey et en aval : étonnant mais normal car elles tentent de regagner les « eaux saines ».
- Forêt : une réunion de la commission est prévue le matin du 24 mars afin de préparer le programme de travaux sylvicoles 2016 et pour décider comment dégager le sentier de Bornabois suite au déracinement d'un arbre dont la souche bloque actuellement le passage (une signalisation de sécurité est en place).
- Le club de foot organise une journée découverte avec le CAJT le 9 avril.
- Le programme définitif du village à bascule sera bientôt publié.
- Un devis de 5200 € HT a été établi par SAHIN Ravalement pour la restauration du monument aux morts. La mairie prendra contact avec le sénateur Husson et monsieur Claudon du Souvenir Français pour connaître les aides qu'il est possible d'obtenir.
- Musée : toutes les demandes de subvention étant faites, la rénovation des façades du musée devraient se réaliser cette année. L'entreprise SAHIN a transmis un devis actualisé avec une remise intéressante, une actualisation sera également demandée aux autres entreprises. Nous verrons s'il est possible de profiter de l'échafaudage pour consolider le clocheton, Le chemin devant le musée sera rénové lors des travaux d'assainissement, pour l'instant les trous seront simplement rebouchés pour limiter la gêne.
- Le bibliobus devrait continuer à passer malgré la fermeture de l'école puisque les tournées continuent par exemple à Halloville qui n'a plus d'école et pour que la population soit encore servie.
- Une commission pour l'accessibilité des bâtiments recevant du public se réunira le vendredi 18 mars à 20h en mairie.
- Les élus visiteront les bâtiments communaux le 30 avril 2016 à partir de 9 heures.
- Un lycéen en bac pro GMNF effectue un stage non rémunéré, au service technique, sur plusieurs semaines, par intermittence et jusqu'au 8 juillet.
- Le conseil municipal donne pouvoir au maire d'accorder des remises ou majorations sur le prix de location de la salle des fêtes suivant l'état des lieux ou si des conditions particulières le justifient.



Madame le Maire,

*Talotte*

Josiane TALLOTTE